CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Émailleur d'art sur métaux)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Émailleur, veuillez visiter :
capemailleur.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP (ÉMAILLEUR D'ART SUR MÉTAUX) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-Géographie-EMC

CAP Émailleur

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-UG1-HGEMC • Durée : **2 h** • Coefficient : **1,5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : libertés et droits dans la République française (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : accès aux services et inégalités territoriales (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : respect, liberté d'expression et égalité (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://capemailleur.fr/assets/annales/cap-emailleur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Émailleur d'art sur métaux) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : libertés et droits dans la République française

Le dossier met en regard des extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Il faut contextualiser et comparer ces sources, analyser leur portée historique et compléter le document réponse DR 1.

Question 1.1. Présentez le contexte historique de chacun des deux textes du DT 1. Indiquez les dates et les circonstances politiques auxquelles ils se rapportent.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française. Elle accompagne la remise en cause de l'ordre de l'Ancien Régime. La loi du 9 décembre 1905 est votée sous la IIIe République, après des tensions politiques entre républicains et Église catholique. Elle organise la séparation des Églises et de l'État et garantit la liberté de conscience.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 1789 : Révolution française et remise en cause de l'Ancien Régime. 1905 : IIIe République, tensions avec l'Église et séparation des Églises et de l'État.

Question 1.2. Confrontez les deux textes : relevez un principe commun relatif aux libertés et expliquez une différence entre leurs objets ou leurs formulations.

Les deux textes défendent la liberté liée aux convictions : en 1789, nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ; en 1905, la République garantit la liberté de conscience. Leur objet diffère toutefois. Les articles 10 et 11 de la Déclaration protègent les opinions et leur expression, sous réserve de l'ordre public et de la loi. L'article 1 de la loi de 1905 porte spécifiquement sur la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Principe commun : liberté liée aux convictions. En 1789, protection des opinions et de leur expression ; en 1905, liberté de conscience et de culte.

Question 1.3. Complétez le DR 1 pour chacun des textes. Identifiez sa nature, sa date, le principe défendu et un élément de contexte utile à son interprétation.

Complétez chaque ligne en distinguant la nature du texte du principe qu'il défend. La date et le contenu figurent dans le DT 1 ; le contexte situe chaque source dans son époque.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Source	Date	Nature du texte	Principe défendu	Contexte utile à l'interprétation
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	26 août 1789	Déclaration	Liberté d'opinion et d'expression	Révolution française ; Assemblée nationale constituante
Loi concernant la séparation des Églises et de l'État	9 décembre 1905	Loi	Liberté de conscience et libre exercice des cultes	IIIe République ; séparation des Églises et de l'État

Reportez ces éléments dans les cases correspondantes du DR 1. La Déclaration protège aussi la manifestation des opinions religieuses, dans les limites prévues par la loi.

DR 1 complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

1789 : déclaration, liberté d'opinion et d'expression. 1905 : loi, liberté de conscience et de culte.

Question 1.4. Montrez la portée historique de ces textes dans la construction des libertés en France. Expliquez aussi une limite de ce que ces deux sources permettent d'affirmer sur l'application effective de ces libertés à leur époque.

La Déclaration de 1789 pose des droits fondamentaux, notamment la liberté d'opinion et d'expression. Elle devient une référence durable dans la construction des libertés républicaines. La loi de 1905 précise la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans le cadre de la séparation des Églises et de l'État. Ces sources montrent la reconnaissance juridique de libertés, mais ne prouvent pas leur application effective à toute la population. Par exemple, en 1789, les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits politiques que les hommes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces textes fondent des libertés républicaines, sans prouver qu'elles étaient effectivement garanties à toutes et tous.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : accès aux services et inégalités territoriales

Le DT 2 présente des données construites sur cinq secteurs d'une agglomération fictive : distances au centre, temps de trajet en transport collectif vers le principal pôle de services et populations estimées. Il faut comparer et classer leur accessibilité, puis proposer une mesure d'aménagement justifiée par les données.

Question 2.1. Comparez l'accessibilité des services dans les secteurs étudiés. Identifiez le secteur le mieux desservi et le secteur le moins bien desservi, en citant les données qui justifient votre réponse.

Le temps de trajet en transport collectif jusqu'au principal pôle de services permet de comparer directement l'accessibilité. Le Centre est le mieux desservi : 8 minutes pour 0,5 km. L'Ouest est le moins bien desservi : 50 minutes pour 9 km. Entre les deux, les trajets durent 18 minutes au Nord, 27 minutes au Sud et 35 minutes à l'Est. Ces données sont construites pour le sujet et ne décrivent pas des statistiques officielles sur Limoges.

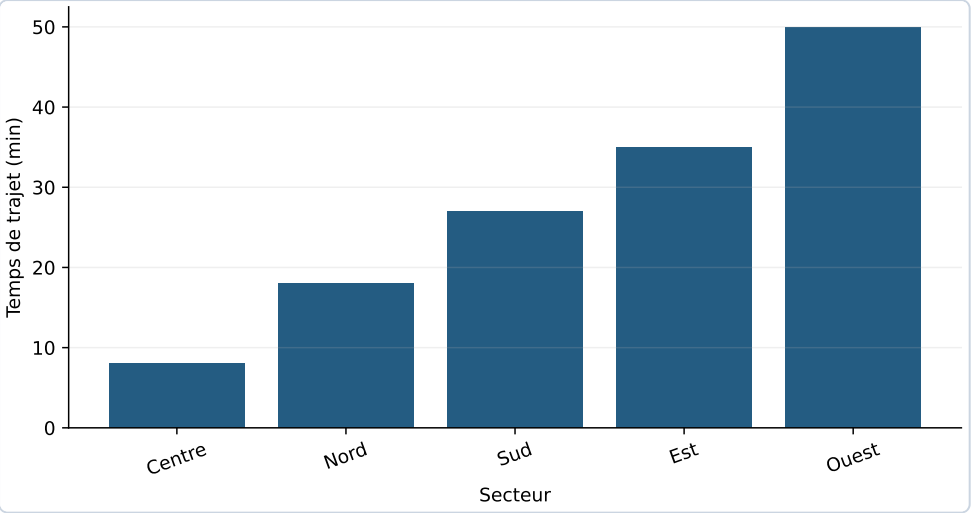

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Mieux desservi : Centre, 8 min. Moins bien desservi : Ouest, 50 min.

Question 2.2. Complétez le DR 2 en classant les secteurs du temps de trajet le plus court au temps de trajet le plus long. Indiquez également si chaque secteur se situe à moins ou à plus de 5 km du centre.

Le classement se fait selon le temps de trajet croissant. Pour la dernière colonne du DR 2, comparez chaque distance au seuil de 5 km. Le Centre et le Nord sont à moins de 5 km ; l'Est et l'Ouest sont à plus de 5 km. Le Sud est exactement à 5 km : il ne faut donc le classer ni dans « moins de 5 km » ni dans « plus de 5 km ».

Rang	Secteur	Temps de trajet	Distance au centre
1	Centre	8 min	Moins de 5 km
2	Nord	18 min	Moins de 5 km
3	Sud	27 min	Égale à 5 km
4	Est	35 min	Plus de 5 km
5	Ouest	50 min	Plus de 5 km

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 2 complété

Rang du trajet le plus court au plus long	Secteur	Temps de trajet (min)	Distance au centre : moins de 5 km ou plus de 5 km
1	Centre	8 min	Moins de 5 km
2	Nord	18 min	Moins de 5 km
3	Sud	27 min	Égale à 5 km
4	Est	35 min	Plus de 5 km
5	Ouest	50 min	Plus de 5 km

✓ RÉPONSE À RETENIR

Centre, 8 min, moins de 5 km ; Nord, 18 min, moins de 5 km ; Sud, 27 min, exactement 5 km ; Est, 35 min, plus de 5 km ; Ouest, 50 min, plus de 5 km.

Question 2.3. Expliquez comment une collectivité peut réduire les inégalités d'accès aux services entre les secteurs d'une agglomération. Proposez une mesure d'aménagement, justifiez-la à partir du DT 2 et indiquez une limite ou une précaution à prendre.

La collectivité peut renforcer les transports collectifs vers les secteurs où le trajet jusqu'au pôle de services est le plus long : l'Ouest (50 min), l'Est (35 min) et le Sud (27 min). Une fréquence accrue ou de meilleures liaisons pourraient réduire ces temps d'accès.

1. Prioriser ces secteurs à partir des données du DT 2, puis consulter les habitants pour adapter les horaires et les itinéraires à leurs besoins.
2. Vérifier le coût et la fréquentation du service, puis évaluer ses effets : les moyens disponibles et la demande réelle limitent l'aménagement possible.

Cibler l'amélioration de l'accès aux services

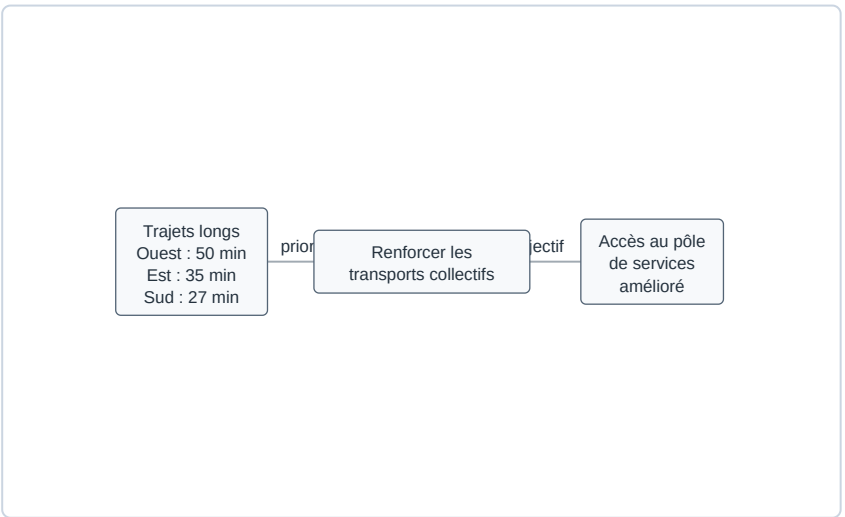

Mesure proposée à partir des temps de trajet du DT 2. L'amélioration est un objectif, non un résultat chiffré.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Renforcer les transports collectifs vers l’Ouest, l’Est et le Sud, en adaptant le service aux besoins et aux moyens disponibles.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : respect, liberté d'expression et égalité

Une publication publique dénigre un élève en raison de son origine et diffuse une photographie prise lors d'une exposition dans un lycée professionnel. Le DT 3 rappelle le principe constitutionnel d'égalité et présente des démarches pour signaler la situation sans amplifier l'atteinte.

Question 3.1. Quel principe de la République est directement mis en cause par le dénigrement fondé sur l'origine ? Appuyez votre réponse sur le DT 3.

Le principe directement mis en cause est **l'égalité devant la loi**. L'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 affirme que la République garantit cette égalité à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Le dénigrement fondé sur l'origine contredit donc explicitement cette règle. Il porte également atteinte au respect dû à la personne visée, mais le principe constitutionnel attendu ici est bien l'égalité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'égalité devant la loi, garantie sans distinction d'origine par l'article 1 de la Constitution de 1958.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas à elle seule une publication qui porte atteinte à la dignité d'une personne ou qui la vise en raison de son origine.

La liberté d'expression protège la possibilité d'exprimer des idées, mais elle doit s'exercer dans le respect des droits d'autrui. Elle ne justifie donc ni le dénigrement d'une personne en raison de son origine, ni une atteinte à sa dignité. La publication contredit aussi l'égalité sans distinction d'origine, affirmée à l'article 1 de la Constitution. La photographie diffusée peut en outre exposer davantage l'élève visé et aggraver l'atteinte subie.

La liberté d'expression n'est donc pas un droit sans limites.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression ne justifie ni la discrimination ni une atteinte à la dignité et aux droits d'autrui.

Question 3.3. Proposez deux démarches adaptées que l'élève témoin peut entreprendre pour faire cesser ou signaler la situation, sans diffuser davantage la publication ni répondre par une nouvelle attaque. Justifiez brièvement chaque démarche.

1. **Alerter un adulte de l'établissement**, par exemple un enseignant ou un responsable, afin que l'élève visé puisse être accompagné et que l'établissement intervienne.
2. **Signaler la publication au réseau social** à l'aide de ses outils, pour demander l'examen du contenu et sa suppression éventuelle.

Le témoin peut conserver discrètement les éléments utiles au signalement, sans repartager la publication ni la photographie. Il évite aussi de répondre par une attaque, qui risquerait d'aggraver la situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alerter un adulte de l’établissement et signaler la publication au réseau social, sans la repartager.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve d'histoire-géographie-EMC du CAP Émailleur d'art sur métaux, Édition 2026, code 26-CAP-UG1-HGEMC, d'une durée de 2 h et de coefficient 1,5. Notée sur 20, elle étudie les libertés républicaines de 1789 et 1905, l'accessibilité aux services d'une agglomération et une situation de discrimination en ligne. Elle évalue l'analyse de sources, l'exploitation de données et le raisonnement civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 protège les opinions et leur libre communication, dans les limites prévues par la loi.
- La loi de 1905 garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, sous réserve de l'ordre public.
- Les temps de trajet et les distances au centre permettent de comparer l'accessibilité des secteurs à partir des données fournies.
- L'article 1 de la Constitution de 1958 garantit l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les informations données par les sources de vos connaissances et contextualisez chacun des textes.
- Citez les données pertinentes et ne confondez pas les distances au centre avec les temps de trajet.
- Reliez la mesure d'aménagement proposée aux inégalités observées et mentionnez une limite ou une précaution.
- Ne repartagez pas la publication : conservez les éléments utiles et signalez la situation à un adulte ou à la plateforme.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer efficacement l'accessibilité des secteurs ?

Comparez d'abord les temps de trajet en transport collectif vers le pôle de services : un trajet plus court indique une meilleure accessibilité selon cet indicateur. Citez les valeurs du tableau et utilisez aussi les distances lorsque la question le demande.

Q : Que faut-il inclure dans l'analyse d'une source historique ?

Identifiez la nature et la date du texte, puis rattachez-le à son contexte politique. Relevez le principe défendu et distinguez ce que la source énonce de ce qu'elle ne peut pas prouver, à elle seule, sur l'application effective des libertés.

Q : Comment gérer le temps et les documents réponses pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 2 h et les trois parties sont notées sur 20 points : 9 en histoire, 7 en géographie et 4 en EMC. Répartissez votre temps selon ces points, puis complétez et rendez les documents réponses DR 1 et DR 2.

Q : Qu'attend le sujet pour les réponses et le signalement d'une publication discriminatoire ?

Le sujet demande des réponses claires, organisées et appuyées sur les documents et les connaissances. En EMC, justifiez des démarches adaptées, comme conserver les éléments utiles, prévenir un adulte ou signaler la publication sur la plateforme, sans la repartager.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capemailleur.fr/assets/annales/cap-emailleur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Émailleur d'art sur métaux) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Émailleur d'art sur métaux) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Émailleur, classés par épreuve et par année :
capemailleur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Émailleur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capemailleur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.